

4e principe constituant

La Liberté de circulation et d'installation des personnes

Le quatrième principe constituant du nouvel espace politique mondial s'appuie sur la Liberté de circulation et d'installation des personnes.

Les flux migratoires sont avant tout un facteur d'enrichissement culturel et social des pays d'accueil par les échanges qu'ils autorisent. La planète est un patrimoine commun : nul ne choisit ni le lieu ni l'époque, ni le contexte politique, économique et environnemental de sa naissance.

Le droit à la migration est un droit fondamental

Je ne suis ni d'Athènes ni de Corinthe, je suis citoyen du monde. Socrate.

Utopia refuse l'immigration sélective et se positionne en faveur d'une très large ouverture des frontières aux flux liés à la mobilité des personnes. Aujourd'hui cependant, ces flux sont, pour une large part, le résultat de déséquilibres des rapports de forces entre les pays : l'immigration est à la fois l'occasion, pour les pays du Nord, de s'enrichir en pillant les ressources humaines et naturelles du Sud et pour les migrants des pays du Sud de fuir des conditions économiques, et/ou politiques difficiles que ne pourront qu'aggraver les évolutions climatiques et les politiques d'impérialisme économique destructrices des économies locales. Utopia souhaite sortir de la logique économique et strictement utilitaire de l'immigration en proposant une nouvelle approche de la mobilité des personnes entre pays.

Les pressions économiques sur cette mobilité doivent être réduites d'une part en rééquilibrant les conditions de fonctionnement du commerce international, et d'autre part en développant des contreparties en direction des pays d'origine (formation au sein de ces pays, aides aux échanges de coopération, aides en direction d'associations agréées permettant un développement économique et social effectif dans les pays d'origine...) et en privilégiant le soutien aux acteurs locaux. Une aide possible à ces acteurs pourrait par exemple passer par un abondement sur tous les transferts de fonds envoyés par les migrants depuis les pays d'accueil vers leur pays d'origine.

Parallèlement à ce nécessaire rééquilibrage dans les bénéfices liés à la mobilité des personnes, la *liberté de circulation et d'établissement* doit être reconnue comme un droit fondamental, conformément aux articles 13 et 14 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. De surcroît, les mêmes droits fondamentaux que pour les citoyens nationaux doivent être octroyés aux immigrés.

La reconnaissance de ces droits fondamentaux appelle un ensemble de mesures concernant les étrangers déjà présents sur les territoires et ceux qui sont amenés à y entrer. La transition vers une nouvelle politique migratoire ouverte et humaniste implique ainsi une régularisation de tous les sans papiers actuellement sur les territoires (dont beaucoup sont exploités du fait de leur absence de statut), une dépénalisation du séjour irrégulier, l'instauration d'un caractère suspensif à tout recours des sans-papiers et l'abolition de toute forme de rétention administrative. Les restrictions au regroupement familial doivent être abandonnées. Enfin, une lutte sans merci doit être menée contre les entreprises des pays d'accueil qui cherchent à exploiter l'immigration clandestine et contribuent en premier lieu à appeler ces immigrants.

L'ensemble des migrants doit disposer, sur simple demande, d'une autorisation de séjour et de travail de longue durée (titre de séjour unique et renouvelable). Un éventuel refus, motivé, ne pourra être justifié que par les risques avérés que ce migrant ferait courir à la nation ou aux personnes.

Des formations spécifiques d'adaptation doivent être proposées (enseignement linguistique, formations complémentaires) ainsi que les conditions d'une intégration à la vie de la cité (dont le droit de vote immédiat aux élections locales, et par la suite à l'ensemble des élections, l'intégration

au monde associatif...).

Des actions volontaristes de coopération avec les pays dit « en développement » seront favorisées, non seulement sur les questions économiques mais également sur l'ensemble des dimensions humaines et sociales. Elles impliqueront, sur la base du volontariat, les migrants et les associations qui le souhaitent. Ces actions compléteront l'aide publique au « développement » (financière et technologique) qui devra être accrue en direction des pays les plus pauvres économiquement, et atteindre au moins le 0,7 % du PIB comme s'y sont engagés depuis de nombreuses années tous les gouvernements des pays de l'OCDE, dont la France.

La politique migratoire ouverte et humaniste en faveur de laquelle se prononce Utopia est nécessaire et réaliste, comme l'attestent plusieurs travaux de recherche¹.

Elle est d'abord nécessaire parce que les pays riches ont très largement contribué, à travers un nouvel ordre économique mondial encore plus déséquilibré que celui d'avant les années 1990, à créer une « pression migratoire » et à l'alimenter, rendant inopérante et surtout injuste toute politique de restriction migratoire. Les pays riches ont en effet développé bien davantage l'ouverture aux échanges de marchandises et de flux financiers que les possibilités de migration, tout en tirant davantage de bénéfices de ces échanges au détriment des pays les plus pauvres, notamment en Afrique.

De plus, de nombreuses entreprises au sein des pays riches ont contribué dans ces mêmes pays à développer l'exploitation d'un travail clandestin et à encourager les conditions de ce qu'on peut qualifier d'esclavagisme moderne, comme elles ont été à l'origine de sorties importantes de ressources financières de pays pauvres, notamment à travers la prise de contrôle de sociétés importantes dans ces pays, surtout dans les secteurs des services de base (tels que la distribution d'eau ou les télécommunications) et les mines. Enfin, les pays riches ont aggravé la situation en baissant leurs aides aux pays en développement depuis les années 1990 tout en accroissant la pression sur leurs économies et leurs productions notamment agricoles.

Pour ces raisons, une politique migratoire ouverte et humaniste est plus nécessaire que jamais. Elle est aussi réaliste. Réaliste parce que la plupart des études menées sur cette question montrent que les « appels d'air » qu'une telle politique engendrerait seraient minimes et que cette politique accélérerait au contraire le développement des pays d'origine et les incitations des migrants à rester ou à retourner dans leurs pays. Les migrants accueillis dans de bonnes conditions, qu'ils soient qualifiés ou non, maintiennent des liens forts, humains et économiques, avec leurs pays d'origine.

Les migrants les plus qualifiés, de plus en plus numériquement dominants parmi les migrants des pays les plus pauvres, sont amenés à coopérer, à faire des allers-retours entre leurs pays d'accueil et d'origine, à y réaliser des investissements lorsqu'ils bénéficient de statuts de long terme, plus stables et protecteurs de leurs droits. Parallèlement, les politiques migratoires qui acceptent les migrants peu qualifiés favorisent les transferts de fonds vers les pays d'origine et donc, le plus souvent, le développement d'activités économiques et sociales au niveau local. En effet, ces transferts, qui représentent aujourd'hui bien plus que l'aide directe aux pays en développement, sont davantage le fait des migrants non qualifiés que des migrants qualifiés.

En France, un "Audit de la politique d'immigration, d'intégration et de co-développement"² a été

¹ Travaux coordonnés par El Mouhoub Mouhoud (économiste).

² Rapport initié par l'association *Cette France là* (www.cettefrancela.net.)

réalisé par des sénateurs et des députés à l'assemblée nationale et au parlement européen de tous bords politiques avec la participation de 35 chercheurs et experts (économistes, sociologues, géographes, historiens, démographes,...). Le rapport publié en mai 2011 montre entre autres qu'après 5 ans, il ne reste que 60% des gens qui sont entrés avec un permis, qu'annuellement les immigrés bénéficient de 47,9 milliards d'euros de dépenses de protection sociale alors qu'ils cotisent pour 60,3 milliards d'euros et que la France est également un pays d'émigration avec entre 2 et 3 millions de Français vivant à l'étranger (la part de l'argent qui est transféré par des Français vivant à l'étranger, est de l'ordre de 12 milliards d'euros, la part de ce qu'envoient les étrangers résidant en France dans leur pays d'origine, est égal à 8 milliards d'euros).

Parce que la politique de l'immigration est un enjeu majeur pour nos sociétés, Utopia souhaite défendre et argumenter la nécessité, pour tous les pays, de s'orienter vers une politique ouverte, humaniste des migrations et de surcroît bénéficiaire pour tous (personnes migrantes et Etats d'origine et de destination).

Dix points clés pour instaurer un véritable partenariat entre pays d'origine et pays d'accueil

Il n'est pas acceptable que « l'aide au développement » soit conditionnée par la gestion des flux migratoires, en particulier dans le cas des pays les moins avancés. A ce titre, une distinction claire doit être faite entre les instruments financiers destinés à la coopération avec les pays tiers en matière de gestion et de limitation des flux migratoires, vers l'Union européenne notamment, et ceux propres à la coopération et au développement. Eviter ces liaisons dangereuses et les nouvelles formes de conditionnalité qui s'expriment sous la forme « d'invitation à la bonne gouvernance », dans un dialogue politique au rapport de forces pourtant déséquilibré, tel est l'enjeu mis en évidence par les politiques liant migrations et développement, *a fortiori* dans un contexte politique international marqué par l'échec du modèle de développement dominant³.

Cette nouvelle forme de partenariat doit s'appuyer sur les dix points suivants :

1. un encouragement aux migrations temporaires (études, bourses, échanges de savoirs...) dans la mesure où celles-ci s'inscrivent dans une logique d'aller-retour entre pays d'accueil et pays d'origine et où, en facilitant les aller-retour entre pays d'origine et de destination, elles aident les régions d'origine et le retour des personnes qui le souhaitent
2. un soutien aux échanges d'éducateurs, d'enseignants, d'artistes, etc.. sur la base de projets bilatéraux ou multilatéraux et une reconnaissance réciproque des diplômes ...
3. l'attribution d'un statut sûr pour les bénéficiaires reposant sur le droit durable au séjour et à la satisfaction des besoins humains fondamentaux. Ce n'est en effet que sur la base d'un statut stable et de longue durée que les immigrés installés peuvent entreprendre des coopérations durables avec leur pays d'origine. La double nationalité pourra être accordée, après une durée raisonnable (ce peut être 5 ans) de résidence, aux étrangers attestant d'une maîtrise minimum de la langue nationale, ouvrant ainsi le droit de vote à l'ensemble des élections.
4. des facilités accordées aux migrants pour effectuer des transferts de fonds. Les études

³ D'après « Migrations et développement : le nouveau binôme des relations Nord-Sud » dans *Cahiers de la coopération internationale*, n° 10, mars 2009. (<http://www.cncd.be/spip.php?article541>).

« Accords de réadmission, « liaisons dangereuses » entre aide au développement et gestion des flux migratoires » (03/04/2009), « Accords de réadmission ou chantage à l'expulsion ? » (27/11/2009), tels sont quelques-uns des thèmes de travail actuels du Réseau Migreurop qui en disent plus que tout discours.

montrent en effet que ces transferts constituent un mode privilégié de coopération avec leur pays d'origine, notamment pour les personnes moins qualifiées. Il s'agit donc de limiter les frais liés à ces transferts, de favoriser des transferts collectifs, via des associations porteuses de projets locaux, et d'inciter les immigrants, notamment par une fiscalité adaptée, à investir dans leur pays d'origine de manière coordonnée avec les besoins du pays.

5. un abondement public à destination de coopératives ou associations agréées, à hauteur des montants transférés par les migrants, pourra également renforcer ce mode de coopération. Les frais de sécurisation des transferts de fonds des migrants à leur famille doivent enfin être réduits.
6. le refus de la marchandisation du vivant et la garantie de l'accès aux soins et aux médicaments au-delà de toute logique marchande et/ou sécuritaire.
7. le renoncement de l'Union européenne à ses aides à l'exportation de matières agricoles ou de produits entrant en concurrence avec les productions locales (notamment vivrières) des pays en développement, afin que les producteurs locaux puissent développer des activités génératrices de revenus et d'emplois. L'UE devra favoriser le rééquilibrage des balances commerciales et aider à l'annulation de la dette des pays les plus pauvres.
8. la mise en place et le soutien par la communauté internationale d'une véritable souveraineté alimentaire permettant à chaque pays de protéger sa production interne et pour certains, de sauvegarder certaines ressources pour eux vitales, telles que les ressources halieutiques largement surexploitées, souvent sans aucune contrepartie ou contrôle, par des flottes venues de pays industrialisés.
9. l'encouragement décisif pour les années à venir à des partenariats entre les collectivités locales et les associations internationales de solidarité et de développement.
10. enfin, la mise en place d'une politique de naturalisation plus généreuse.

Ces mesures donneraient du sens à la classique et trop capricieuse « aide au développement financière et technologique » qu'il faut faire évoluer vers une véritable coopération solidaire. L'aide doit être accrue sélectivement en direction des pays qui en font réellement bénéficier leurs populations.

Une telle orientation exclurait les versements à fonds perdus au profit de ces gouvernements corrompus, dont des pays comme la France ont favorisé la mise en place et qu'ils s'obstinent à soutenir. Ils savent pourtant que ces gouvernements détournent vers des paradis fiscaux les richesses dont ils ont spolié leurs peuples à travers une économie de rente pétrolière, minérale ou forestière, exploitant les ressources naturelles de l'Afrique au profit de grands groupes privés internationaux sans aucun retour significatif sur les populations. Mais la France n'est pas la seule à apporter un soutien aux autocraties de la Françafrique, la Chine fait de même.

Il est urgent de mettre fin à cette complicité avec des dictateurs qui contribue à la paupérisation du plus grand nombre et au désespoir de tous ceux qui, dans ces pays, luttent pour tenter d'ouvrir des perspectives démocratiques, seule porte d'accès aux biens et services publics qui leur sont actuellement refusés.

C'est bien souvent lorsqu'on est privé de ses droits fondamentaux que l'on est incité et forcé à émigrer.

Pour prendre un tel virage, les politiques de coopération devront sortir de l'opacité qui favorise les connivences criminelles et l'indifférence de nos concitoyens.

Un premier pas dans ce sens consisterait à en faire l'objet d'un rapport annuel devant les Parlements, en vue d'un début de contrôle démocratique.

La mise en place d'un passeport de citoyenneté universelle

Le passeport de citoyenneté universelle est un « outil politique » qui pourrait permettre de faire avancer le Droit à la liberté de circulation et d'installation.

Il s'agirait d'un document « officiel » délivré par des Etats favorables à la Citoyenneté Universelle via leurs ambassades dans tous les pays du monde. Ce document, d'une valeur symbolique, ne donnerait donc pas forcément accès à des droits particuliers pour celui qui l'obtient.

A l'intérieur de ce passeport figure un texte rappelant les principes de base de la Citoyenneté Universelle, signé par deux réseaux d'acteurs : la société civile (ONG, artistes, chercheurs, etc.) et des organisations et mouvements politiques (voire des collectivités locales).

L'objectif est de créer un rapport de force favorable à la citoyenneté universelle sur tous les territoires.

Enfin, les Etats signataires engageront des négociations multilatérales afin que les principes de la citoyenneté universelle et les droits associés s'appliquent aux ressortissants des Etats ayant reconnu et délivré ces passeports.

Le projet de Passeport de Citoyenneté Universelle a été présenté pour la première fois au Forum Social Mondial de Dakar (lors de la proclamation de la Charte Mondiale des Migrants sur l'Ile de Gorée tout d'abord puis dans plusieurs ateliers du FSM). Plusieurs organisations ont apporté leurs soutiens à ce projet (Secours Catholique, Charte mondiale des migrants, France-Libertés, Emmaüs International...).

Les différentes assemblées de Convergence pour l'Action ont soutenu l'initiative, ainsi que la tribune de conclusion du Forum dans sa déclaration finale.

A ce jour, deux gouvernements favorables à la Citoyenneté Universelle ont été sollicités pour délivrer ces passeports via leurs ambassades : les gouvernements d'Equateur et de Guinée.

Les gouvernements sollicités sont très intéressés par cette proposition, même s'ils n'ont pas donné de réponse définitive à ce jour.